



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

LA LETTRE BLEUE

du conseil départemental

n° 79 mai 2016

SOMMAIRE

- Première pierre pour le nouveau musée Albert-Kahn p. 2-3
- Les décisions départementales p. 5
- Les travaux en cours p. 6
- Le conseil de développement durable p. 7
- RSA : devenir agent de sécurité p. 8
- Paroles d'élue Marie-Laure Godin p. 9
- Les actualités p. 10-11
- Marchés publics et emploi p. 12



Le projet de l'architecte Kengo Kuma pour le musée Albert-Kahn.

L'AGENDA

Lundi 9 mai
Commission permanente à l'hôtel du Département à Nanterre

Jeudi 19 mai
Signature du pacte territorial d'insertion (PTI) à l'Île de Monsieur à Sèvres

Du 23 au 27 mai
Déplacement d'une délégation conduite par Patrick Devedjian en Arménie dans le cadre du dispositif de coopération internationale

Jusqu'au 29 mai
Exposition photographique « Au-delà du handicap » à La Défense

Inquiétudes pour les Départements

La compétence sociale est notre cœur de métier, c'est le premier fondement de la légitimité des Départements. Or ceux-ci voient exploser les allocations de solidarité qu'ils assument, pour le compte de l'État, sur leurs ressources propres. Jusqu'au risque bien réel d'une cessation de paiement pour certains d'entre eux. C'est ce que l'on appelle l'effet ciseaux. D'un côté, les dotations de l'État ne cessent de diminuer. De l'autre, les dépenses sociales ne cessent d'augmenter... Dix Départements étaient annoncés en déséquilibre budgétaire en 2015, 30 à 40 d'entre eux vont l'être en 2016 et une soixantaine en 2018... Le coût du RSA, à l'origine entièrement financé par l'État, a doublé depuis l'attribution de cette compétence aux Départements en 2004. Pour les Hauts-de-Seine, le reste à charge sur ces allocations a progressé de 40 % entre 2011 et 2015, sans qu'aucune mesure n'ait été prévue par l'État pour

compenser ce financement ! En réalité, le gouvernement joue avec le feu et on est en droit de se demander s'il n'utilise pas cette situation pour aboutir à ce qu'il a échoué à faire par la voie législative : supprimer les Départements. Dans ce contexte, l'objectif de notre rapprochement avec les Yvelines - nous avons approuvé en avril les premiers transferts de compétences à l'Établissement public interdépartemental - est justement de faire face à cet étranglement financier organisé par l'État central en libérant un potentiel de développement plus important tout en préservant notre capacité à lancer des politiques publiques au plus près des besoins de nos populations.

Patrick Devedjian
Député et président du conseil départemental des Hauts-de-Seine



CHIFFRE DU MOIS

4,6

c'est le nombre d'hectares que représente le site Albert-Kahn, musée et jardin à Boulogne-Billancourt. Il est classé musée de France et inscrit au titre des Monuments historiques.



La première pierre du nouveau musée Albert-Kahn a été posée le 2 avril à Boulogne-Billancourt en présence de l'architecte Kengo Kuma (à gauche).

Première pierre pour Albert-Kahn

La rénovation du musée départemental Albert-Kahn est l'un des projets emblématiques de la Vallée de la culture. Les travaux s'achèveront fin 2017.

Les aménagements intérieurs se poursuivent eux jusqu'en février 2018, le temps de finaliser les espaces d'exposition. Le Département a décidé d'offrir de meilleures conditions de conservation, de présentation des collections et d'accueil du public. Ce projet de construction et de rénovation permettra au musée d'améliorer son offre culturelle avec, notamment, un nouveau parcours de visite. C'est aussi un projet architectural respectueux du patrimoine existant qui accorde une place essentielle à la nature. Aujourd'hui, Albert-Kahn, musée et jardin, c'est un site départemental de quatre hectares, classé « musée de France » par l'État et inscrit au titre des « Monuments historiques » depuis décembre 2015. Ses collections, on les doit au banquier devenu philanthrope Albert Kahn (1860-1940). On y trouve tout d'abord un jardin à scènes qui fait coexister une forêt vosgienne, une roseraie, un jardin anglais, un autre français et un village japonais. Puis le musée conserve les Archives de la Planète : un fonds documentaire riche de 72 000 autochromes – « l'ancêtre » de la photo couleurs - et d'une centaine d'heures de films, témoignages exceptionnels de la vie au début du XX^e siècle dans une cinquantaine de pays. « Le projet que nous conduisons ici poursuit plusieurs objectifs, a déclaré Patrick Devedjian lors de la pose de la première pierre du nouveau musée le 2 avril dernier à Boulogne-Billancourt. *Il s'agit d'abord de mieux accueillir les visiteurs, mais aussi de mieux protéger le site, dont certains espaces risquaient d'être menacés par une trop forte*

fréquentation. Il s'agit aussi de donner au public toutes les clefs pour comprendre l'histoire et la vocation originelle du lieu ».

Kengo Kuma, un architecte de renom

Le projet de Kengo Kuma a été choisi le 29 octobre 2012 parmi cinq propositions émanant d'architectes de renommée internationale. Il s'est efforcé d'intégrer de façon harmonieuse ses constructions avec la réalité du site de Boulogne-Billancourt. « *Albert Kahn a été précurseur de par l'importance qu'il a accordée aux échanges culturels et de par celle qu'il a donnée aux liens entre les bâtiments et les jardins, explique-t-il. C'est en s'inspirant de son exemple, de sa philosophie que nous avons travaillé sur le projet.* » Kengo Kuma a notamment signé la Cité des Arts de Besançon, le Frac de Marseille ou le futur stade des JO de Tokyo. Le nouveau bâtiment de 2 300 m², conçu comme un origami, sera un espace ouvert, avec de fins écrans favorisant à la fois la déambulation et la contemplation du jardin. Il abritera le parcours permanent, les expositions temporaires, le centre de ressources documentaires, l'espace découverte pour les familles, la librairie-boutique, le restaurant et le salon de thé. Les interventions sur le jardin seront limitées au strict nécessaire et concerneront essentiellement des espaces qui ne sont aujourd'hui pas accessibles au public et méritent d'être requalifiés. Les neufs bâtiments existants resteront ouverts au public : la salle des plaques, les ailes latérales de la serre et sa terrasse, la salle de conférence et la grange vosgienne.

26,7 M€

soit le montant investi par le conseil départemental dans la rénovation du musée Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt.

+ de 100 000

visiteurs chaque année dans les jardins et au musée Albert-Kahn. Le site est l'un des plus visités d'Île-de-France.

24

mois de travaux sont nécessaires à la réalisation du projet de rénovation qui a obtenu la certification NF HQE TM bâtiments tertiaires. Le Département s'engage à réaliser un chantier à faible impact environnemental.

La muséographie tiendra compte de la contrainte de refaire « l'histoire en son lieu même. L'articulation du nouveau bâtiment et du jardin anglais a été conçue dans un réel souci d'intégration », souligne Patrick Devedjian. L'accessibilité du musée, qui a obtenu trois labels délivrés par l'association Tourisme et Handicaps (handicaps moteur, auditif et mental), sera renforcée.

Valorisation des collections

Le musée a l'ambition d'améliorer son offre culturelle :

- > le parcours de référence restituera l'œuvre d'Albert Kahn dans son contexte historique, culturel et scientifique ;
- > les expositions temporaires bénéficieront d'espaces fonctionnels et modulables permettant d'accueillir des projets variés et ambitieux ;
- > un auditorium d'une centaine de places, un espace découverte pour les familles et des ateliers pédagogiques seront à la base d'une véritable politique des publics, visant à élargir et diversifier la fréquentation ;
- > un centre de documentation et de recherche, pour favoriser l'accueil de partenaires scientifiques et développer des programmes de recherche sur les collections ;
- > des réserves agrandies pour la mise en œuvre de la politique d'enrichissement des collections.

Les grandes phases de la rénovation du MAK

Le Département met tout en œuvre pour accueillir le public dans les meilleures conditions pendant les travaux. Jusqu'en septembre : début de la construction du nouveau bâtiment, fin de la restauration des fabriques japonaises, restauration de la salle des plaques (bâtiment B), restauration de l'actuelle salle de conférence (bâtiment C). D'octobre 2016 à octobre 2017 : réhabilitation de l'ancienne galerie d'exposition en auditorium et salle de conférences/séminaires, réhabilitation de la serre (bâtiment F) et de la grange vosgienne (bâtiment G), livraison du nouveau bâtiment (bâtiment E2). De novembre 2017 à février 2018 : aménagement des espaces d'exposition.



Joaquim Timoteo

Parti Socialiste

FAIRE VIVRE LE PROJET D'ALBERT KAHN !

La rénovation du jardin-musée Albert-Kahn doit permettre de mieux valoriser les scènes paysagères qui le composent tout comme le fonds des Archives de la Planète. À l'heure où la tentation du repli des peuples sur eux-mêmes est grande, le projet d'Albert Kahn construit sur la connaissance du monde et le dialogue entre les cultures, conserve toute sa force. C'est aussi cette ambition qu'il faudra réussir à transmettre au travers d'un élargissement et d'une diversification des publics.

LE DOSSIER DU MOIS



Christian Dupuy

Groupe Majorité départementale

LE MUSÉE ALBERT-KAHN POURSUIT SA TRANSFORMATION

L'un des projets emblématiques de la Vallée de la culture des Hauts-de-Seine est la valorisation de ce site incontournable de notre patrimoine départemental. Dans une association plus étroite entre images et jardin, il offrira plus d'espace à la visite et une conservation optimale des collections. Nous voulons ainsi accueillir encore mieux nos visiteurs, et les diversifier, tout en protégeant ce lieu unique. Au travers de tous ces projets, notre Département souhaite ainsi contribuer au déploiement d'une réelle politique publique qui s'attache à proposer une culture accessible à tous.



Armelle Gendarme

Groupe Majorité départementale (UDI)

LE MUSÉE ALBERT-KAHN FAIT PEAU NEUVE

L'offre culturelle proposée au sein de notre département est très variée. Un héritage que nous nous efforçons de promouvoir grâce au projet de la Vallée de la culture. Le musée Albert-Kahn (MAK) à Boulogne-Billancourt avec son jardin japonais, classé « musée de France » est un élément majeur de la Vallée de la culture et participe au rayonnement culturel de notre territoire. La réalisation d'un nouveau bâtiment au sein du site doit permettre une amélioration de la conservation des œuvres ainsi que de l'accueil du public.



Olivier Larmurier

Majorité départementale, groupe des Indépendants

LE MUSÉE ALBERT-KAHN RÉNOVÉ OUVRIRA SES PORTES EN 2017

La première pierre du musée Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt a été posée le 2 avril dernier. Ce jardin-musée sur quatre hectares est classé par l'État au titre des Monuments historiques. La classification concerne les jardins, la maison d'Albert-Kahn sur le quai du Quatre-Septembre, les pavillons japonais et le palmarium. Le conseil départemental entretient et embellit son patrimoine en investissant 27 millions d'euros pour la rénovation de ce joyau qui rouvrira ses portes en 2017 et nous nous en réjouissons.



Lauren Genthon

Groupe Front de Gauche et Citoyens (PCF-GC)

MUSÉE ALBERT-KAHN AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

Le projet d'Albert Kahn était de travailler à la paix dans le monde par la connaissance et le respect réciproque des cultures, l'intelligence de notre humanité commune dans le foisonnement des sociétés. Cet objectif demeure une ambition actuelle et les élus du groupe Front de Gauche et Citoyens (PCF-GC) souhaitent vivement que le futur musée en soit l'instrument pour tous les publics, dans tout le département et plus particulièrement pour les élèves des collèges des Hauts-de-Seine.



Conseil départemental des Hauts-de-Seine • Pôle communication • Avril 2016 • KA

PASS

hauts-de-seine 2016

le passeport loisirs des collégiens

*Un porte-monnaie électronique de 70 euros offert
par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.*



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Numéro vert 0800 076 092

Inscription à partir du 1^{er} juin 2016

pass.hauts-de-seine.net



RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR www.hauts-de-seine.fr

COMMISSION PERMANENTE 4.04.16

TRÈS HAUT DÉBIT ET OPEN DATA

16.115 Approbation des licences d'utilisation des données publiques diffusées sur la plateforme Open Data du Département des Hauts-de-Seine.

HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE

16.104 Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile - Attribution de deux subventions.

16.105 Attribution des aides départementales à l'amélioration de l'habitat privé.

16.109 Attribution de subventions dans le cadre de la politique départementale d'aide à la création de logements locatifs sociaux - Boulogne-Billancourt - Neuilly-sur-Seine - Marnes-la-Coquette.

16.110 Commune de Bourg-la-Reine - Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de développement Département-Ville et attribution des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2016.

16.118 Commune de Marnes-la-Coquette - Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2016-2018 et attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement.

CULTURE

16.111 Musée du Domaine départemental de Sceaux. Prêts d'œuvres au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles (Bozar), au Center for Art and Media (ZKM) de Karlsruhe, au Musée des Beaux-Arts Pouchkine à Moscou, au conseil départemental de l'Orne et à la National Gallery de Washington.

16.114 Compte rendu Entretiens Albert-Kahn 2015. Programmation Entretiens Albert-Kahn 2016.

16.120 Convention de parrainage dans le cadre des « Petites Nuits de Sceaux ».

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

16.106 Subventions de fonctionnement secteur éducatif et partenariat - Année 2016.

16.107 ERMES 2015-2016. Dotations complémentaires.

16.117 Autorisation de signer un protocole transactionnel entre le Département des Hauts-de-Seine et le cabinet Baillon-Henrion Architectes pour clore un litige à naître.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

16.112 Programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Rueil-Malmaison. Attribution d'une subvention d'investissement.

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

16.119 Renouvellement de la convention de coopération décentralisée avec la région du Tavouch (Arménie).

SOLIDARITÉS

16.116 Programme départemental de lutte contre les violences faites aux femmes - Année 2016.

EAU ET ASSAINISSEMENT

16.103 Subvention pour la maîtrise des eaux pluviales. Commune d'Asnières-sur-Seine.

SPORTS

16.108 Subventions départementales dans le domaine sportif.

16.113 Renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite des installations sportives du pas de tir à l'arc situé dans le parc départemental des Chanteraines.

SÉANCE PUBLIQUE 15.04.16

FINANCES

16.20 Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à adopter en 2016 et information sur la fiscalité directe.

16.15 Compte rendu d'encaissements d'indemnités d'assurances pour la période allant du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2015.

16.21 Compte rendu sur la renonciation au contrat de prêt CDC n° 27368, conformément à l'article L. 3211-2 du CGCT et à la délibération 15.1 du 2 avril 2015 relative aux délégations de pouvoir données au président du conseil départemental.

CULTURE

16.26 Transfert de la compétence archéologie préventive à l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine.

COMMANDE PUBLIQUE

16.28 Convention de partenariat avec l'UGAP dans le cadre de la mutualisation des achats de véhicules du CD92 et du CD78.

16.12 Compte rendu sur les marchés et avenants conclus aux mois de décembre 2015 et janvier 2016.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

16.18 Recondution du dispositif Pass Hauts-de-Seine pour l'année 2016-2017.

EAU ET ASSAINISSEMENT

16.25 Conditions d'exécution de la compétence assainissement du Département : 1 - Actualisation du schéma départemental d'assainissement, des concours financiers et du règlement départemental d'assainissement ; 2 - Mode d'exploitation du service à partir de 2019.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

16.24 Approbation d'un protocole relatif à la protection et à la valorisation de la caserne Sully à Saint-Cloud - Réimplantation des archives départementales.

16.13 Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par le Département des Hauts-de-Seine en 2015.

16.16 Compte rendu sur la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, du 1^{er} octobre 2015 au 29 février 2016, conformément à l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales.

TOURISME

16.23 Politique de développement touristique : reprise par le Département en gestion directe du Comité départemental du tourisme des Hauts-de-Seine.

SOLIDARITÉS

16.17 Renouvellement du fonds de soutien aux foyers de jeunes travailleurs pour la période 2016-2018 et attribution des subventions aux associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs. Année 2016.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

16.27 Approbation et signature d'une convention relative à la téléprotection grave danger pour les personnes victimes de violences au sein du couple.

PERSONNEL

16.22 Tableau des effectifs départementaux.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16.19 Compte rendu sur les actions en justice intentées au nom ou contre le Département du 1^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016 conformément à l'article L.3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

16.14 Compte rendu sur les offres notifiées aux expropriés et sur les réponses apportées à leurs demandes au nom du Département du 1^{er} avril 2015 au 29 février 2016 conformément à l'article L.3211-2 § 11 du Code général de la propriété des personnes publiques.

LES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LE 9 MAI SERONT PUBLIÉES DANS LA LETTRE DE JUIN
RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR www.hauts-de-seine.fr/rapports

Les principaux travaux

de mai sur la voirie et dans les parcs départementaux

Antony

RD 920 : avenue Aristide-Briand, entre la rue Auguste-Mounié et le carrefour de la Croix de Berny, requalification de la voie en boulevard urbain, création d'une continuité cyclable, remplacement de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore. Durée prévisionnelle des travaux de vingt-et-un mois.

Asnières-sur-Seine

Avenue de la Redoute entre les Quatre-Routes et la rue de l'Abbé-Lemire. Adaptation des réseaux d'assainissement aux aménagements du futur tramway T1, déviation d'un collecteur visitable et remplacement d'une canalisation non visitable. Les travaux se poursuivent jusqu'en juillet 2017.

Boulogne-Billancourt

Avenue du Général-de-Gaulle. Création d'un regard d'accès au réseau d'assainissement jusqu'en mai.

Châtenay-Malabry

Avenue de la Division-Leclerc entre le carrefour Salvador-Allende et les voies TGV. Construction en souterrain, grâce à un tunnelier, d'un collecteur de deux mètres de diamètre, pour éviter les débordements des collecteurs d'assainissement existants le long de cette avenue. Les travaux ont débuté en novembre dernier pour une durée prévisionnelle de vingt-quatre mois.

Clamart

Contre-allée avenue du Général-de-Gaulle. Déplacement de regards jusqu'en juillet.

Colombes

Aménagement de la promenade Bleue au droit du parc départemental Pierre-Lagravère jusqu'en juin.

Issy-les-Moulineaux

> RD 76 : rue du Gouverneur-Général-Éboué, RD 50 boulevard des Frères-Voisin et rue Charlot. Création d'un bassin de stockage/restitution des eaux pluviales sous le stade Gabriel-Voisin et création de deux déversoirs d'orage.
> RD 69 : avenue Bourgain entre la place du Président-Kennedy et la rue Telles de la Poterie. Rénovation de l'éclairage public. Les travaux se poursuivent pour une durée prévisionnelle de quatre mois.

Issy-les-Moulineaux - Meudon

RD 7 : aménagement des berges de Seine, création de batardeaux et déplacements des regards d'accès au réseau d'assainissement sur le quai du Président-Roosevelt et le quai de la Bataille-de-Stalingrad à Issy-les-Moulineaux et la route de Vaugirard à Meudon.

Meudon - Sèvres

> RD 7 : requalification de la voie route de Vaugirard à Meudon entre le rond-point Vaugirard et la rue Henri-Savignac. Durée prévisionnelle de vingt-six mois.

> RD 7 : requalification de la voie rue Troyon à Sèvres entre le pont de Sèvres et la rue Henri-Savignac. Durée prévisionnelle de dix-neuf mois.

Nanterre

> Entre le pont de Bezons et à la limite avec la ville de Rueil-Malmaison. Confortement et revégétalisation des berges. Jusqu'en juillet.

> RD 913 : avenue du Maréchal-Joffre. Rénovation de la canalisation principale et renouvellement de quarante-huit branchements. Jusqu'en juin.

Neuilly-sur-Seine

Restauration de la Folie Saint-James jusqu'en juin.

Puteaux

RD 7 : quai de Dion-Bouton, entre le pont de Puteaux et le boulevard Alexandre-Soljénitsyne. Réaménagement intégrant la création d'un terre-plein central planté. Les travaux devront durer cinq mois.

Sèvres

Chemin de halage et traversée du port entre les stations de tramway T2 Brimborion et Musée de Sèvres. Réhabilitation et éclairage permettant la desserte de la future passerelle de la Cité musicale de l'île Seguin. Jusqu'en octobre.

Ville-d'Avray

RD 407 : rue de Marnes et rue de Sèvres entre l'avenue Thierry et l'avenue Gambetta. Requalification et sécurisation de la voie. Les travaux se poursuivent pour une durée prévisionnelle de vingt mois.



Chantier d'un bassin de stockage d'eau à 25 m de profondeur à Issy-les-Moulineaux.

Tous les renseignements sur
www.hauts-de-seine.fr/travaux ou voirie@hauts-de-seine.fr

C2D : Hauts-de-Seine/Yvelines, un rapprochement légitime

Le 5 avril à Nanterre, le conseil départemental de développement durable des Hauts-de-Seine avait convié trois experts à débattre du processus engagé par les deux collectivités.



Pierre Bédier et Patrick Devedjian en ouverture de la séance du C2D à Nanterre.

Créé en 2005, le conseil de développement durable des Hauts-de-Seine, le C2D 92 est une « instance consultative, un lieu de débats et de réflexion », a rappelé en introduction son président François Leblond. Après l'Open Data, thème du dernier avis qu'il a rendu, sa nouvelle saisine concerne le rapprochement entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines.

Cette première séance a été ouverte par les interventions des présidents Patrick Devedjian et Pierre Bédier. De même, des représentants du territoire des Yvelines avaient été invités à se joindre aux membres du C2D 92, cette initiative conjointe s'inscrivant dans la préfiguration du conseil de développement durable interdépartemental. Premier intervenant : l'architecte et urbaniste Antoine Grumbach pour qui « l'axe Seine est un enjeu stratégique ». Pour lui, c'est à cette échelle qu'il faut travailler pour faire de Paris une grande mégapole. Et c'est en cela que « le rapprochement des deux Départements est essentiel ». « La Seine est un axe de développement, c'est indéniable, a souligné pour sa part Patrick Devedjian. Cette problématique est au cœur de notre rapprochement et de ses perspectives. Je dirais même qu'elle l'a précédé. » « La région parisienne ne peut être une région-monde que si elle a un débouché portuaire, a insisté Pierre Bédier. Le Grand Paris ne peut donc se limiter à la capitale et aux départements limitrophes. Il doit passer par les Yvelines. D'où notre rapprochement avec les Hauts-de-Seine. »

Au-delà de la Seine, les deux départements ont une large frontière commune sans rupture géographique, partagent de nombreux axes de transport et leurs populations se ressemblent. Mais selon Martin Vanier, géographe, pour qui « l'interterritorialité est inévitable, les conditions de l'efficacité passe par les coopérations ». Le rapprochement, voire la fusion, se justifie aussi par les différences qui existent entre ces deux territoires. À commencer par celles de la densité. Et par l'opposition entre urbain et rural, entre tertiaire et agricole. Le géographe voit dans cette fusion l'occasion de se pencher sur un modèle métropolitain inachevé, oublié : celui des campagnes urbaines, des campagnes métropolitaines.

Une réflexion pourtant indispensable quand on sait que « l'alimentation est un des grands enjeux sociétaux du XXI^e siècle ». Enfin, Xavier Desjardins, géographe lui aussi, s'est intéressé au territoire et à ses mobilités. Le rapprochement est, pour ce professeur, l'occasion de lire différemment le territoire. D'oublier les lecteurs qui opposent l'Est à l'Ouest ou le centre à la périphérie. Quand on sait que 40 % des actifs d'Île-de-France travaillent dans leur commune ou dans une commune limitrophe et que cette proportion monte à 60 % si le rayon est de deux communes, il réaffirme, parallèlement à la nécessité de grands projets de transports comme Éole ou le Grand Paris Express, l'importance de « la proximité et de l'organisation par réseaux de vie ». Une échelle correspondant parfaitement à deux départements frontaliers.

La prochaine commission du C2D 92 aura lieu le 18 mai et s'intéressera au dynamisme économique des territoires. Celle du 20 juin aura pour thématique la qualité de vie et les attentes des habitants des deux départements. Les ordres du jour ne sont pas définitifs.

Les avis du C2D

Composé de quarante-huit membres répartis au sein de quatre collèges (élus, acteurs socioprofessionnels, personnalités qualifiées, représentants associatifs), le C2D Hauts-de-Seine est chargé d'émettre des avis et propositions en matière de développement durable sur saisine du président du conseil départemental. Listes des avis déjà émis : Numérique, Très Haut Débit ; Fret et Logistique urbaine ; Transition énergétique ; Grand Paris et densité ; Protection de l'enfance et de la jeunesse ; Grand Paris ; Culture et développement durable ; Grenelle de l'environnement ; Parcours buissonniers ; Biodiversité ; Gouvernance ; Très Haut Débit ; Programme climat ; Schéma directeur de la Région Île-de-France.

En savoir plus www.hauts-de-seine.fr rubrique Cadre de vie.

RSA : agent de sécurité, un emploi d'avenir

Avec sa Passerelle vers l'emploi, le Département propose aux bénéficiaires du RSA de se réorienter dans le secteur de la sécurité.

L'École Européenne de Sécurité Privée a été ouverte il y a plus de trois ans. C'est en partenariat avec cet établissement que le Département a lancé en début d'année sa Passerelle vers l'emploi pour les bénéficiaires du RSA. « Ce dispositif a été mis en place notamment à la suite des attentats de novembre dernier qui ont fait apparaître un besoin très important en terme de recrutement d'agents de sécurité, explique Marie-Laure Godin, vice-présidente du conseil départemental chargée des affaires sociales, solidarités et insertion. L'objectif est double : d'une part accompagner les entreprises dans leurs besoins de recrutement et d'autre part permettre à des bénéficiaires du RSA un retour à l'emploi pérenne. » Ces derniers sont orientés par les Espaces Insertion ou par les Edas, Espaces départementaux d'actions sociales. Mais la sélection reste la même. À commencer par un test écrit. Les candidats retenus sont ensuite reçus à l'EESP pour un entretien. « Il n'y a pas de profil type, souligne Jean-Claude Sonnois, directeur de la formation continue pour l'École européenne d'intelligence économique dont dépend l'EESP. Ce qui compte, c'est que la personne soit motivée. Car il faut accepter d'être disponible nuit et jour, les week-ends, les jours fériés ».

Pour postuler, il n'y a que deux conditions à remplir : être demandeur d'emploi et avoir un casier judiciaire vierge. Car une fois les tests et l'entretien passés, il faut une autorisation préalable d'exercer délivrée par le Cnaps, le Conseil national des activités privées de sécurité, qui dépend du ministère de l'Intérieur. Une fois cette autorisation obtenue, reste une dernière étape à franchir : rencontrer les deux entreprises

partenaires de l'EESP : Fiducial Sécurité et Torann France. Ce sont elles qui embaucheront les agents, directement en CDI et à temps plein, une fois leur formation terminée et leurs diplômes validés. Des diplômes, les élèves de l'EESP en passent trois : le CQP APS, le Certificat de qualification professionnelle d'agent privé de sécurité et le SSIAP 1, le Service de sécurité incendie et d'assistante à personnes niveau 1 et le diplôme de l'EESP d'agent de prévention de sûreté et de sécurité. Deux cent dix heures de formation sont nécessaires pour obtenir les deux premiers. Au programme : un module de français écrit et oral et un module d'anglais. Les élèves travaillent en plus sur la gestion du stress et la connaissance de soi, le risque terroriste, les tentatives d'intrusion...

Pour bien appréhender les réalités du métier, ils font de nombreuses visites au Château de Versailles, au Sdis 78, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines, au siège de la Société Générale à La Défense... « À ces deux cent dix heures, nous avons ajouté cent quatre-vingt-dix heures de formation pour leur permettre de prendre des postes à responsabilité rapidement, précise Jean-Claude Sonnois. Nous avons par exemple deux modules liés aux ressources humaines. » « Les candidats doivent être conscients qu'ils débiteront sur le terrain, tient à préciser la directrice de l'EESP. Leur évolution sera ensuite liée à leur formation, à leur motivation et aux opportunités offertes. » À ce jour, grâce à la Passerelle vers l'emploi, cinq bénéficiaires du RSA sont en poste et trois vont commencer la formation dans les semaines à venir. En 2016, le Département espère ainsi permettre à une quarantaine de personnes de retrouver un CDI.



Objectif : une quarantaine de CDI en 2016.

« *Rendre plus lisible notre action en matière d'insertion* »

Le pacte territorial d'insertion voté le 11 décembre 2015 en assemblée départementale sera signé le 19 mai par le Département et les partenaires économiques. Quelles sont les évolutions par rapport au précédent PTI ?

Le PTI a vocation à rendre plus lisible, accessible et cohérent ce que font les institutions en matière d'insertion en s'appuyant sur une nouvelle gouvernance. Il est le levier de la mise en œuvre des politiques d'insertion dont le Département est chef de file. La volonté d'ouvrir notre champ d'échanges à de nouveaux partenaires économiques et sociaux s'est concrétisée par la participation active des organismes patronaux, des chambres consulaires, des PLIE, des Maisons de l'emploi, des acteurs de l'insertion par l'activité économique, des associations caritatives, de Cap emploi, du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF), de l'association IPC qui ont enrichi le PTI de propositions pour construire un avenir commun.

Au final, nous sommes passés de neuf signataires en 2009 et 2010 à vingt-et-un signataires pour le PTI 2016-2020, ce qui témoigne de la mobilisation des partenaires autour de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, et comment les services départementaux ont su jouer leur rôle de chef de file et fédérer les partenaires autour de cet enjeu à travers la mise en place d'une véritable gouvernance. Au-delà de ces vingt-et-un signataires, ce sont également les acteurs du monde associatif qui sont associés et qui seront amenés à prendre part aux réflexions à venir pour renforcer l'accompagnement et les démarches d'insertion des bénéficiaires du RSA.

De plus, c'est dans le cadre de ce nouveau PTI que le Département développera de nouvelles actions avec l'aide du Fonds Social Européen (FSE) au titre du Programme Opérationnel National « Inclusion » 2014-2020, apportant ainsi de la plus-value à notre politique d'insertion : « Coaching vers l'emploi des bénéficiaires du RSA en accompagnement socioprofessionnel, nouveaux entrants », « Accompagnement des bénéficiaires du RSA au permis de conduire et vers l'emploi », « Plateforme d'évaluation et d'accompagnement pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA seniors ou présentant des incapacités ».

Le PTI exprime les engagements forts de l'ensemble des signataires de partager et de participer à la mise en œuvre des grands axes de la politique départementale d'insertion sociale et professionnelle et d'en pérenniser les orientations. La participation créative de tous au PTI et à sa nouvelle gouvernance est garante de l'articulation et de la réactivité des politiques publiques pour une plus grande efficacité en matière d'insertion.

« Coaching vers l'emploi » s'adresse aux bénéficiaires du RSA de moins de trois mois. Quelle est la spécificité de ce nouveau dispositif ? Comment sont formées les équipes de « coach » ?

Le coaching vers l'emploi est un dispositif entièrement internalisé, cofinancé par le FSE. Il s'adresse aux « bRSA » nouveaux entrants dans le Département des Hauts-de-Seine accompagnés principalement dans nos Espaces insertion. Il s'agit de les engager immédiatement dans une dynamique de retour à l'emploi (en évaluant de manière approfondie leur situation et leur degré de proximité par rapport à l'emploi et de proposer un coaching évolutif et intensif vers l'emploi adapté à leur situation), faire accéder à l'emploi dans les six mois, et faciliter leur intégration durable dans le poste par un accompagnement dans l'emploi de douze mois maximum. Les équipes de « coach emploi » et « coach entreprise » sont formées en interne sur un programme de 15 jours alternant théorie et mise en situation sur site. Des échanges de pratiques professionnelles, partage d'expériences seront mises en œuvre sur toute la durée du dispositif.

Quel est l'objectif de la mission prospection et placement ?

La mission prospection et placement créée en 2013 propose une offre de service au recrutement aux entreprises. Elle sélectionne finement les candidats, les prépare aux entretiens de recrutement. Une fois le placement réalisé, elle les accompagne dans l'emploi sur une durée de douze mois maximum.

À ce jour plus de 600 bRSA ont été placés auprès d'une soixantaine d'entreprises. 53 % des personnes ont été recrutées en CDI. Par ailleurs, 74 % des salariés recrutés en 2014 et accompagnés dans l'emploi sont, un an après, sortis du RSA dont 42 % sont toujours en emploi.

En 2016, le Département consacre 177 M€ au financement du RSA. Quel est l'impact de ces dépenses sur le budget global du conseil départemental ?

C'est en effet 177 M€ qui sont prévus au budget 2016 pour payer tous les mois environ 30 000 foyers allocataires du RSA. Cette somme représente environ 20 % des dépenses de solidarité et près de 10 % du budget total du Département. Elle a progressé de 34 % depuis 2009, d'une part en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, en raison de la mauvaise conjoncture économique, d'autre part en raison de mesures nationales de revalorisation, qui alourdissent la charge que le Département doit assumer. En effet, le « reste à charge » pour le Département, différence entre ce qu'il paie et le montant de la compensation qu'il reçoit, a été multiplié par cinq sur cette période, passant de 11 à plus de 56 M€...



Marie-Laure Godin
Vice-présidente chargée des affaires sociales,
des solidarités et de l'insertion

Caserne Sully : un nouveau projet



Le Département a décidé de relancer son projet d'acquisition de la caserne Sully à Saint-Cloud, inoccupée depuis le départ en 2008 de la Direction générale de l'Armement.

Le conseil départemental souhaiterait y installer ses Archives dont le bâtiment à Nanterre est saturé depuis plusieurs années. Une première proposition faite en 2011 auprès de l'État n'avait pas abouti. Le conseil départemental a donc adopté un nouveau protocole relatif à la protection et à la valorisation de la caserne Sully. Il souhaite cette fois se porter acquéreur de l'ensemble du site et de procéder ensuite à la cession d'une partie de la passerelle à un bailleur pour y construire des logements sociaux, une obligation fixée par l'État (2/3 pour les logements sociaux et 1/3 pour les archives).

Nouveau projet global d'aménagement et d'urbanisme

Les Archives départementales seront installées dans le bâtiment « Charles-X ». La surface de la parcelle dédiée est estimée à 9 200 m², à préciser en fonction du projet définitif. Il sera également réalisé une programmation de logements sociaux, en construction ou en rénovation. Il s'agira de logements sociaux étudiants et d'une résidence sociale pouvant accueillir un public « jeune actif ». Ces logements, d'une surface de 7 700 m², seront implantés dans trois bâtiments. Au total, deux cent logements sociaux et les espaces collectifs de la résidence seront créés.

Comme le site ne permet pas de respecter le ratio fixé par l'Etat à hauteur de 1/3 de surface pour les Archives et de 2/3 pour les logements sociaux, le Département s'engage en outre à accompagner la création de logements sociaux pour étudiants hors site de la caserne Sully.

Conformément aux conditions de cession imposées, le Département s'engage aussi à prendre en charge l'amélioration de l'accessibilité du site. La concrétisation de cette démarche d'acquisition reste liée à l'estimation du prix de la caserne Sully qui n'est toujours pas connu.

Pas d'augmentation d'impôt pour 2016

L'assemblée départementale a approuvé le 15 avril en séance publique le maintien du taux de la taxe foncière, le plus faible de France après Paris.

Depuis la refonte du paysage fiscal en 2011, la taxe foncière sur les propriétés bâties est le dernier impôt direct pour lequel le conseil départemental peut fixer son taux. Comme annoncé lors du vote du budget en décembre, malgré les nombreuses contraintes qui pèsent sur les ressources du Département, ce taux sera maintenu pour 2016 à 7,08 %, un chiffre inchangé depuis 2009. Hormis le cas particulier de Paris, ce taux départemental est le plus faible de France. L'objectif, rappelé par Patrick Devedjian, est de « ne pas alourdir la pression fiscale pesant sur les Alto-Séquanais ».

Tourisme, une nouvelle stratégie

Le Département va reprendre en gestion directe les activités du Comité départemental du tourisme des Hauts-de-Seine (CDT 92).

Dans le cadre d'une nouvelle politique touristique, le CDT 92, financée par le Département, a tenu une assemblée générale extraordinaire pour convenir de la reprise de ses activités en gestion directe par le conseil départemental. L'objectif est de dynamiser l'attractivité touristique du département et continuer à améliorer le cadre de vie des Alto-Séquanais. La création de la Métropole du Grand Paris et la Loi NOTRe conduisent le Département à repenser son action économique. Il mettra en synergie les politiques de développement et de promotion économiques, et les actions de développement territorial en partenariat avec les communes. Le projet de fusion avec le Département des Yvelines nécessite également une cohérence et une complémentarité dans les actions de développement touristique.

Le Département partenaire de Run at work

Run at work est une course de 6 km dédiée aux entreprises. Elle a lieu à La Défense le jeudi 23 juin.

Les agents du Département des Hauts-de-Seine y participent pour la deuxième année consécutive. L'événement, chronométré ou non, est accessible à tous : runners confirmés ou grands débutants, l'idée est de constituer l'équipe de collègues la plus nombreuse, la plus éclectique et la plus motivée. Attention cependant, l'équipe doit être constituée d'au moins dix personnes et désigner un capitaine. Les inscriptions sont déjà ouvertes. Informations sur www.runatwork.com

Des questions : 01 41 33 15 01 ou hmeunier@aso.fr



soit le nombre de spectateurs qui ont assisté aux concerts des 120 artistes qui se sont produits à La Défense dans le cadre du festival Chorus et dans les vingt-six communes partenaires de l'événement (près de 90 % de taux de remplissage) en hausse par rapport à 2015 (+ 10 %).

Open Data : une nouvelle plateforme plus lisible

Le Département a lancé une nouvelle version de opendata.hauts-de-seine.fr. Plus ergonomie et rapide, elle propose un accès intuitif dans le traitement des données.

La plateforme s'enrichit de nouvelles fonctionnalités. Au-delà de la consultation et du téléchargement, elle offre plusieurs modules de visualisation des données - cartes, tableaux, graphiques, murs d'images - ainsi que des fonctions avancées de recherche et de filtres des données publiées. La plateforme propose également de nouveaux formats de données. À titre d'exemple, l'une des données les plus consultées de la plateforme, « Les arbres remarquables du département » s'est enrichie de photos. L'internaute peut aussi à tout moment interagir avec les équipes chargées de l'Open data, en postant directement des suggestions sur les jeux de données et via le formulaire de contact. La plateforme propose 115 jeux de données répartis en 14 thématiques : finances, aménagement du territoire, culture, solidarités... Dans le détail, ces données concernent le budget départemental, les subventions versées aux communes et organismes, des données géographiques sur les transports, la liste des partenaires culturels, celle des établissements d'accueil de personnes âgées... L'Open Data départemental est également ouverte aux partenaires. L'université Paris-Ouest - Nanterre La Défense a publié ses premiers jeux de données sur la plateforme départementale, devenant ainsi la première université de France à se lancer dans une démarche d'ouverture de données. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine (CMA 92) vient à son tour de rejoindre l'Open data départemental. Aujourd'hui, la CMA 92 a publié quatre jeux sur la plateforme.

Informations sur opendata.hauts-de-seine.fr



Adopter des pratiques d'achats responsables

Premier Département signataire de la charte « Relations fournisseur responsables », les Hauts-de-Seine affichent ainsi leur démarche de progrès et d'ouverture économique.

L'un des axes stratégiques de la politique achat du Département consiste en l'animation et la connaissance du tissu économique local. Le 12 mai, à l'hôtel du Département, Paul Subrini, vice-président chargé de la commande publique et de l'évaluation des politiques publiques signera avec Pierre Pelouzet, Médiateur des entreprises, la charte « Relations fournisseur responsables ». Cette charte a pour vocation de traduire la démarche de progrès des entreprises vis-à-vis de leurs fournisseurs et notamment les petites et moyennes entreprises. En 2015, quelques chiffres sur la politique achat du Département : 7 605 fournisseurs, 144 147 262 € de montant total des achats, 13 % des contrats incluant les clauses sociales, 8 % des contrats incluant des clauses environnementales.

Du jazz à La Défense en juin



La 39^e édition de La Défense Jazz Festival aura lieu du 13 au 18 juin sur le parvis du quartier d'affaires. Les premières têtes d'affiche sont connues.

Le festival propose une programmation ouverte à toutes les esthétiques des musiques jazz en affirmant une nouvelle fois une direction artistique qui croise les styles musicaux : soul, funk, blues, musiques du monde, électro et hip hop. Tous les concerts du festival sont gratuits et libres d'accès. Cette année encore les têtes affiche sont présentes Avishai Cohen, Rokia Traore, Tony Allen « Tribute to art blakey », Gary Clark Jr, Géraldine Laurent Quartet, Sons of Kemet, United Vibrations et Anne Pacey. La Défense Jazz Festival est organisé par le conseil départemental des Hauts-de-Seine en partenariat avec Defacto.

Programme complet sur ladefensejazzfestival.hauts-de-seine.fr

IJS : 60 projets éligibles

Dans le cadre de son huitième appel à projets Initiatives Jeunes Solidaires, le Département a reçu soixante dossiers de candidature. Les lauréats seront annoncés le 20 juin 2016.

Douze projets concernent les cinq pays ciblés par la politique de coopération internationale du Département : deux au Bénin, un en Arménie, un en Haïti et huit au Cambodge. Les autres dossiers concernent le Vietnam, Madagascar, le Pérou, le Sénégal, l'Inde, le Togo, le Burkina Faso, le Nicaragua, les Philippines, le Népal, le Vietnam, le Cameroun, la Mongolie, la Bolivie, le Maroc, la Malaisie, le Gabon, l'Éthiopie et deux projets itinérants (Indonésie/Malaisie/Ghana/Côte d'Ivoire et Iran/Inde/Birmanie/Mexique/Cuba). Le conseil départemental propose une aide financière (jusqu'à 6 000 € dans la limite de 50 % du budget du projet) aux projets lauréats et un accompagnement pour favoriser la mise en œuvre de projets de solidarité internationale durables. En 2015, 42 projets de solidarité internationale réunissant 188 jeunes alto-séquanais ont été soutenus par le conseil départemental.

Archéologie préventive

En lien avec le rapprochement avec les Yvelines, a été voté, le 15 avril, le transfert de la compétence archéologique préventive à l'établissement public interdépartemental créé en février. Le transfert est effectif depuis le 1^{er} mai, date de création du nouveau service archéologique basé à Montigny-le-Bretonneux dans le bâtiment des Archives départementales des Yvelines. Le nouveau service devrait réaliser ses premières opérations avant la fin de l'année.

Réunion d'information

Commande publique

des Hauts-de-Seine le 19 mai

Le Département des Hauts-de-Seine pourrait lancer en 2016 et en 2017 des consultations concernant des projets portés par le Pôle Culture et mettre ainsi en concurrence les acteurs des secteurs économiques concernés notamment dans les domaines suivants : publication et édition (catalogues,...) ; entretien et restauration d'œuvres d'art, de mobiliers, de collections, de films, etc. ; transport d'œuvres d'art ; conception et réalisation d'espaces événementiels ou d'exposition (scénographie, muséographie) ; diverses fournitures spécifiques pour la conservation de documents ; acquisition et/ou location d'équipements audiovisuels et multimédia ; prestations de sonorisation et d'éclairage ; numérisation de collections ; traitement (intellectuel et matériel) et stockage des archives papier

et numérique ; réinformation et acquisition d'outils de publication et de valorisation numérique ; exploitation et valorisation commerciale des collections ; acquisition d'objets pour les boutiques des musées ; billetterie ; prestations de sécurité et de sûreté ; prestations d'accueil.

La programmation générale des besoins et le calendrier prévisionnel des prochaines consultations seront présentés lors de la réunion d'information du 19 mai à 15 h à l'hôtel du Département à Nanterre. Les entreprises pourront échanger avec la Direction de la Commande Publique ainsi que le Pôle Culture.

Inscription obligatoire sur www.hauts-de-seine.fr/reunions-fournisseurs jusqu'au 13 mai (deux participants maximum par entreprise).

Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Hôtel du Département / salle de conférence - 2-16 boulevard Soufflot - 92000 Nanterre - Accès par le boulevard du 17-Octobre-1961

Afin d'être informé régulièrement de nos offres, nous vous recommandons de créer votre compte sur notre plateforme marches-publics.hauts-de-seine.fr et de programmer des alertes selon vos domaines d'activités.

Recrutements

■ Adjoint au chef de service travaux neufs et réhabilitations

Au sein du Pôle Bâtiments et Transports, vous appuyez le chef du service Travaux Neufs et Réhabilitations dans la mise en place d'une organisation de travail renouvelée. Vous l'assistez dans la mise en place et la formalisation des principaux processus nécessaires à l'atteinte des objectifs que sont le respect des plannings et des budgets des opérations, le contrôle de la qualité des opérations, la gestion des risques et des partenariats. Vous avez plus particulièrement en charge les aspects techniques propres à la construction : contrôle de la qualité des contenus, mise en place de processus pour s'assurer du respect des normes et règles techniques, mise en place d'un processus pour la validation des études de conception, etc.

Profil : formation d'ingénieur, vous disposez d'une appétence pour la mise en place des process et outils de pilotage et d'une expérience réussie de conduite de grands projets. Aptitude et volonté de faire progresser ses collaborateurs, maîtrise de la gestion de projets et des outils de communication.

Réf : AM.16.128 - Poste basé à Nanterre

■ Un gestionnaire des moyens alloués aux collèges privés

Au sein du Pôle Éducation, Sport et Jeunesse, vous assurez la gestion des moyens alloués aux collèges privés en fonctionnement et en investissement.

Profil : vous connaissez le fonctionnement des collèges, vous maîtrisez le code de l'éducation. Vous avez une bonne maîtrise des règles budgétaires, de l'outil informatique, des applications internes (grand angle, i-dossier) ainsi que des qualités rédactionnelles, des capacités de synthèse et d'analyse, de propositions et le sens du service public.

Réf : DWS.15.534

Adressez votre candidature et votre curriculum vitae

par courriel : recrut@hauts-de-seine.fr ou par courrier : Monsieur le Président du conseil départemental - Hôtel du Département - Pôle Ressources Humaines et Financières - Service Emploi et Compétences 2/16 bd Soufflot - 92015 Nanterre cedex. Indiquez la référence afférente au poste. Vous retrouvez le contenu détaillé de toutes nos offres d'emploi sur www.hauts-de-seine.fr

La Lettre bleue est publiée par la direction de la communication du conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Directeur de la publication : Muriel Hoyaux - **Rédaction** : Virginie Rapin, Émilie Vast - **Mise en page** : Frédéric de Tarlé

Crédits photos : CD92 / Service Photo ou DR

www.hauts-de-seine.fr

Dépôt légal : Juillet 2008 - ISSN : 2430-7009 - Imprimé sur papier recyclé

Suivez-nous

